

2026 DVD 69 : Place Denfert-Rochereau (14^{ème}) - Convention avec la RATP pour l'adaptation d'une grille de ventilation du RER B.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Auparavant carrefour dédié à la circulation automobile, la place Denfert-Rochereau fait l'objet d'une importante transformation afin de la rendre plus agréable, attractive, et accessible à tous.

Le réaménagement de cette place emblématique du 14^{ème} arrondissement de Paris, engagée depuis juin 2025 et dont les travaux doivent s'achever au début de l'année 2027, ambitionne de redonner une place centrale aux parisiens autour d'un large îlot central piétonnier, en favorisant également les mobilités douces.

La végétalisation de la place avec le développement de nouveaux espaces verts et la plantation d'une centaine d'arbres et de dizaines de milliers de végétaux participent à l'émergence d'un véritable jardin urbain, qui contribueront à la fraîcheur du site.

Dans le cadre de ces travaux d'aménagement, la mise à niveau et l'adaptation d'un ouvrage RATP de ventilation de l'espace d'attente sécurisé (EAS) du RER B sont nécessaires.

Je vous propose d'approuver la convention qui définit les modalités de réalisation des travaux de modification de cet ouvrage.

La RATP reste maître d'ouvrage de ces travaux prévus du 25 juillet 2026 au 15 août 2026 durant la période d'interruption de la circulation du RER B.

La RATP finance 70% du coût des études et travaux ; la Ville de Paris prend en charge les 30% restants, soit 51 000,00 € HT.

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer cette convention avec la RATP annexée au présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris